



**DOCUMENTS REQUIS A SOUMETTRE A L'ADMINISTRATION  
LORS D'UNE VENTE OU MODIFICATION DE PART**

Qui doit fournir ?	A qui ?	Les documents requis sont disponibles sur le site web (dalevillage.info)
Vendeur	Administration	Formulaire « Intention de vendre » complété et à soumettre 30 jours avant la signature d'un contrat de vente.  L'association a le droit du premier refus. (Article B7.4).
Vendeur	Acheteur	Prospectus, Statuts, Règlements, Organigramme, États Financiers et Budget. NOTE : Des frais de \$75.00 ou \$0.25 par page sont applicables pour copies papier et payables à Dale Village, Inc. (chèque ou carte de crédit). PAS D'ARGENT COMPTANT.
Acheteur /vendeur /agent	Administration  <b>NOTE</b> <b>Le bureau n'accepte aucune demande incomplète.</b>  <b>Le pointage de crédit requis est de 740.</b>  <b>L'âge Minimum est 55 ans.</b>	Les frais de \$150.00 payables à DALE VILLAGE, INC. par couple ou par personne (chèque ou carte de crédit).  Formulaire « Promesse d'achat » complété.  Formulaire « Demande d'adhésion et de résidence » complété.  Spécimen de chèque sur un compte de banque américaine des Etats Unis  Formulaire « Autorisation de communication par courriel et vote électronique » signé.  Copie couleur du passeport et du permis de conduire pour chaque applicant.  Enregistrement du chien ou chat (si applicable) avec preuve de vaccination.
		<b>A L'USAGE DE L'ADMINISTRATION SEULEMENT :</b>